



Paris le 20 novembre 2013  
n°256

**La Présidente**

**A l'attention des responsables de sections**

Chers amis,

Vous êtes actuellement en train de constituer vos listes de candidats pour les élections aux conseils consulaires de mai 2014 conformément au texte d'orientation voté à l'Assemblée générale du 31 août 2013.

Nous vous rappelons que l'article 2 du texte de loi sur la représentation politique des Français de l'étranger nous fait obligation de remplir un rôle civique dans l'organisation de la vie politique des Français de l'étranger. Nous devons donc aider nos adhérents qui se portent candidats à ordonner leurs listes et nous devons leur donner la formation et les informations qui leur seront nécessaires pour présenter leur candidature et remplir leur mandat.

C'est à ce titre, et parce qu'ils sont adhérents, que nous leur accorderons notre soutien moral et qu'ils pourront faire usage, s'ils le souhaitent, du titre de notre bulletin et de notre site internet « Français du monde » (à l'exclusion du logo de l'association) afin que les électeurs puissent identifier leur appartenance à la mouvance de gauche. Mais qu'il soit bien clair que ce n'est pas l'association qui présente leur candidature. Ce sont eux qui se présentent et c'est pourquoi le Bureau national n'est plus habilité à donner une « investiture ».

**Voici les précisions relatives aux modalités de désignation locale.** Le soutien du Bureau national sera accordé aux listes de candidats aux postes à pourvoir. Exemple : quatre postes de conseillers consulaires = quatre candidats, deux hommes, deux femmes). Pour les suivants de liste, cela devra être réglé localement. Les listes complètes devront nous être fournies avant leur dépôt, c'est-à-dire avant le 15 mars 2014.

Amitiés,

Monique Cerisier ben Guiga